DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Commune de BEAUVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation

Règlement graphique
Plan d'ensemble 1/5000

Pièce n°3.1

CABINET INTERFACES+
Les Arches Bâtiment 3
12 rue Louis Courtois de Viçose
31100 TOULOUSE

Avril 2013

0 200 400

LEGENDE :
U : zone urbaine
AU : zone à urbaniser suite à un aménagement d'ensemble
AU0 : zone à urbaniser à long terme
A : zone agricole
Ah : habitats isolés en zone agricole
N : zone naturelle

Espace boisé classé
Elément de patrimoine à préserver (La Tour) au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
Changement de destination des anciens bâtiments agricoles :
En Coutet
En Madonne
Pélissié

Siège d'exploitation d'agricole à la date d'approbation du PLU
Espace agricole inondable selon l'article R123-11-b du code de l'urbanisme
Espace naturel inondable selon l'article R123-11-b du code de l'urbanisme